

Lundi 27 avril 2020

Edition unique

Presse Nationale

> Politique

 **soirinfo**

Coronavirus : 39 nouveaux cas d'infection déclarés, hier

Le dimanche 26 avril 2020, 39 nouveaux cas d'infection à COVID-19 ont été enregistrés sur 560 prélèvements, portant à 1 150 le nombre total de cas confirmés, 19 nouveaux guéris et 0 décès. Au total, nous enregistrons à ce jour 1 150 cas confirmés sur 8292 échantillons prélevés dont 468 guéris et 14 décès. Le gouvernement à travers le ministère de la Santé et l'Hygiène publique remercie et félicite tous les acteurs du système de Santé, pour leur dévouement et leur professionnalisme dans la lutte contre cette pandémie.

> Economie

 **Fraternité Matin**

Nialé Kaba : « Le Covid-19 va imposer une redéfinition des priorités de développement »

La ministre du Plan et du Développement, Kaba Nialé était, samedi, l'invitée principale du point presse quotidien sur le COVID-19 qui s'est tenue au foyer des jeunes de la commune de Marcory. Elle a présenté les actions de son département qui sont fortement impactées par la pandémie. Globalement, selon la ministre, à l'instar de tous les autres secteurs, la mise en œuvre des programmes et projets de son département est au ralenti. C'est le cas, par exemple, du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) qui devrait se tenir du 20 avril au 15 mai.

 **Mandat**

COVID-19/ Approvisionnement en riz - Gaoussou Touré : « Il n'y a aura aucune rupture dans la production »

Le ministre ivoirien de la Promotion de la riziculture, Gaoussou Touré, était devant la presse, hier dimanche 26 avril 2020. C'était au ministère de la Sécurité, à la tribune "Protégeons nous, protégeons les autres". Le premier responsable du secteur riz a, d'emblée, énumérées les actions en faveur de l'accroissement de la production de riz en Côte d'Ivoire. Il s'agit entre autres, de la mise à disposition des paysans d'intrants, du soutien aux femmes et aux jeunes riziculteurs et assurer des revenus décents aux riziculteurs par l'obligation faite aux leaders de pôles d'acheter toute la production. Il a, ensuite, rassuré sur la production pour ravitailler les marchés. « Il n'y a aura aucune rupture dans la production », a-t-il affirmé.

 **L'inter**

Coronavirus : Le ministère du Plan mobilise près de 90 milliards FCFA auprès des partenaires financiers

La ministre du Plan et du Développement, Nialé Kaba, a présenté samedi 25 avril 2020, quelques résultats des missions en cours dans le cadre de la riposte contre le COVID-19. C'était à l'occasion du point-presse lié au Coronavirus qui s'est tenu à Abidjan-Marcory. Nialé Kaba a noté que son département a contribué à la préparation du plan de riposte sanitaire, économique et humanitaire. Ce sont environ 90 milliards de FCFA mobilisés. Cela auprès des bailleurs de fonds, notamment de la Banque africaine de développement (BAD), la Banque islamique de développement (BID) ou encore auprès du Système des Nations-Unies qui apporte une réponse coordonnée à la mise en œuvre du plan de riposte en termes d'assistance technique.

> Société

Lutte contre le Coronavirus dans les transports : L'opération de répression débute, ce lundi



Lundi 27 avril 2020, c'est le début de l'opération policière et de répression contre les réfractaires aux mesures barrières dans les véhicules de transport. Il faut dire que le gouvernement vient de prendre des dispositions pour réglementer la circulation des personnes à bord des véhicules, bateaux et embarcations flottantes. Et ce, dans le cadre de la lutte contre le COVID-19. Selon ces dispositions, toute personne à bord d'un véhicule (y compris le chauffeur et son apprenti), d'un bateau ou d'une embarcation flottante (y compris le pilote) est tenue de porter un masque jusqu'à sa destination. Il est aussi fait obligation au conducteur d'exiger que tous ses passagers portent le masque. Il est à noter que le propriétaire du véhicule ou du bateau ou de l'embarcation est civilement responsable de toute violation des présentes dispositions.



Education, rumeur sur la reprise des cours : Kandia Camara apporte un démenti

De fausses informations circulant sur les réseaux sociaux font état de la réouverture des écoles ivoiriennes le 18 mai 2020. Selon le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, que le Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG) a contacté, il n'en est absolument rien. «C'est une fausse information, sortie de l'imagination de leurs auteurs. L'éducation des enfants ivoiriens est une chose trop sérieuse. Et, ce n'est pas par ce genre de procédé que le gouvernement aborderait une telle question. En outre, il a à sa disposition des moyens plus appropriés pour communiquer sur une question si capitale », a indiqué au CICG, Assoumou Kabran, directeur de Cabinet dudit ministère. Du fait de la maladie à Coronavirus, tous les établissements préscolaires, primaires, secondaires et supérieurs ivoiriens sont fermés depuis le 16 mars 2020.



Coronavirus : Bakayoko-Ly Ramata dénonce des faits extrêmement graves de violences

La ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, Bakayoko-Ly Ramata, a déploré le nombre ascendant des cas de victimes des Violences basées sur le genre (VBG), non sans menacer que les auteurs de ces violences subiront la rigueur de la loi. Elle a annoncé la mise en place de 62 plateformes pour lutter contre les violences domestiques et sexuelles. Selon la ministre, la crise impose de protéger les catégories sociales les plus faibles. Elle a souligné que toutes les victimes de VBG seront accueillies dans le centre Pavios, à Attécoubé. Pr Bakayoko-Ly Ramata a donné ces informations, le samedi 18 avril 2020, lorsqu'elle évoquait le plan de riposte de son département ministériel, pour contenir la progression du COVID-19, lors du point-presse quotidien du gouvernement, au ministère de la Sécurité et de la protection civile, au Plateau.



Voici le mécanisme de paiement des primes de motivation COVID-19 des agents de santé

Le gouvernement ivoirien se donne les moyens de lutter efficacement contre la maladie à Coronavirus. Annoncé par le Premier Ministre, Amadou Gon Coulibaly, le paiement de la Prime spéciale de motivation COVID-19 (Psm COVID-19) promise aux personnels de santé est effectif plus tôt que prévu. En effet, sur instructions du Chef de l'Etat, le paiement de la Psm COVID-19 a démarré le vendredi 24 avril 2020, par le virement bancaire des fonctionnaires du secteur santé, et va se poursuivre par le paiement dans les Trésoreries de tous les agents contractuels, au cours de cette semaine. Le Porte-parole du directoire de la coordination des syndicats du secteur santé (Coordisanté), Boko Kouaho a confirmé l'information. « Après consultation des syndicats du secteur santé, les montants mensuels arrêtés par le gouvernement sont graduels et équitables par catégorie. Le paiement est prévu pour trois mois, et pourrait se prolonger jusqu'à la fin de la pandémie », a expliqué le directoire de la Coordisanté.

Vu sur le Net

> Politique



Près de 200 Ivoiriens bloqués à l'extérieur, à cause du coronavirus

Près de 200 Ivoiriens bloqués à l'étranger attendent d'être rapatriés en Côte d'Ivoire. Le pays, comme d'autres, a fermé ses frontières depuis un mois pour se prémunir du COVID-19. Les autorités s'activent donc à mettre en place un plan de rapatriement desdits compatriotes. Selon le directeur général des Ivoiriens de l'extérieur, Issiaka Konaté, ce plan prendra en compte de façon prioritaire, les personnes disposant de titre de voyage acquis avant la fermeture des frontières et dont le retour a été compromis suite à la mise en application des mesures de restriction de mobilité. Le gouvernement, a-t-il ajouté, «réfléchit à plusieurs options pour trouver un dispositif cohérent pour répondre à l'ensemble des problèmes et non de traiter les cas de façon isolée».

> Economie



Coronavirus : Environ 90 milliards de FCFA mobilisés auprès des partenaires pour financer le plan de riposte

A l'occasion du point presse lié au Coronavirus, le 25 avril 2020 à Abidjan-Marcory, la ministre du Plan et du Développement, Nialé Kaba, a indiqué que son département ministériel a contribué à la mobilisation d'environ 90 milliards de FCFA auprès des bailleurs de fonds, en vue de préparer le plan de riposte sanitaire, économique et humanitaire. A l'en croire, ces financements viennent en complément de la contribution des autres partenaires au développement. Notamment, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI). Elle a précisé que des négociations se poursuivent, afin de mobiliser davantage de ressources. (Source :CICG)



Saisie de 1000 cartons de pâtes dentifrices et de brosses à dents prohibées

Les services du ministère du Commerce et de l'Industrie ont saisi 1000 cartons de pâtes dentifrices et de brosses à dents prohibées. « Une vidéo nous a été transmise par un indicateur anonyme, présentant l'organisation d'une intense activité autour des pâtes dentifrices, d'étuis et de brosses à dents », a fait remarquer le directeur régional du Commerce et de l'Industrie d'Abidjan Centre 2, Djirabou Danho Séraphin. Une enquête a été ouverte, afin de situer les responsabilités, indique-t-on.

> Société



La Direction générale de la Police fait des précisions sur les sorties d'Abidjan

Selon le communiqué de la Direction générale de la Police nationale, sur l'interdiction des mesures des sorties d'Abidjan, sont exclus les déplacements des personnes liés aux transports des biens et services, notamment les denrées alimentaires, les produits pharmaceutiques et médicaux, les évacuations sanitaires et les hydrocarbures, gaz et toutes sources d'énergies domestiques. Outre ceux précités, sont aussi exemptés de cette mesure, les hommes de médias et de la communication, des chantiers de bâtiments et travaux publics et le fonctionnement des complexes agricoles, agro-industriels et forestiers. Les services de transport de fonds et valeurs, les pompes funèbres dans le cadre des transferts des restes mortuaires, les intrants agricoles et les produits miniers peuvent aussi circuler librement. Toutefois, la Direction générale de la Police nationale précise que tout autre déplacement non énuméré, fait l'objet d'une autorisation.



Coronavirus/ Transport : Le port obligatoire du masque ou 10 jours d'emprisonnement et une amende de 50 000 francs

Au point de presse quotidien sur la maladie à Coronavirus, le 24 avril 2020 à Abidjan, le directeur de cabinet du ministre des Transports, Ahmed Diomandé, a présenté les dispositions prises par son ministère, en période de lutte contre le COVID-19. Selon ces dispositions, toute personne à bord d'un véhicule (y compris le chauffeur et son apprenti), d'un bateau ou d'une embarcation flottante (y compris le pilote) est tenue de porter un masque jusqu'à sa destination. Il est aussi fait obligation au conducteur d'exiger que tous ses passagers portent le masque. Tout conducteur ou pilote qui ne respecte pas ces dispositions sera puni d'une peine d'emprisonnement de 10 jours et d'une amende de 50 000 FCFA ou de l'une de ces deux peines. Et le véhicule, le bateau ou l'embarcation flottante ayant dépassé le nombre de passagers à bord sera mis en fourrière ou immobilisé à quai par les agents des forces publiques.

Agence de Presse

> Société



COVID-19 : un prototype de respirateur conçu en Côte d'Ivoire disponible courant mai (ministre)

Le ministre ivoirien de l'Enseignement technique et de la Recherche scientifique, Albert Toikeusse Mabri, a annoncé vendredi qu'un prototype de respirateur, conçu par les chercheurs de l'Institut national polytechnique Houphouët-Boigny (INP-HB) sera disponible dans le courant du mois de mai 2020. En matière de recherche scientifique ou d'innovation technologique, le prototype est le premier exemplaire d'un modèle à partir duquel une entité produit en série un objet avant de le mettre sur le marché. Cette annonce intervient quelques jours après une séance de travail avec les institutions de recherches sous tutelle de son ministère pour faire le point des recherches sur le Coronavirus (COVID-19) en Côte d'Ivoire.

COVID-19 : Mabri Toikeusse annonce plusieurs résultats de recherche scientifique



Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Dr Albert Mabri Toikeusse, annonce plusieurs résultats de recherches scientifiques entreprises en Côte d'Ivoire depuis la survenue de la pandémie du Coronavirus, COVID-19. Le prototype de respirateur conçu par les chercheurs de l'Institut national polytechnique Houphouët-Boigny (INP-HB) sera disponible dans le courant du mois de mai, a-t-il révélé, assurant que les recettes de boissons enrichies en vitamines C et antioxydants pour booster les défenses immunitaires sont prêtes. La production de masques, de gels et solutions hydroalcooliques enrichis par des essences de plantes se font dans les institutions de recherche, a ajouté le Dr Mabri Toikeusse.



Le koutoukou, une boisson traditionnelle tue neuf personnes à Abidjan

« Des personnes sont décédées dans le même rayon d'un sous-quartier d'Abobo-Belleville et dans les mêmes conditions. Elles ont en commun d'avoir fréquenté ces derniers jours le même bistrot où se vend la même boisson, le koutoukou... 09 personnes seraient décédées entre le 16 et le 23 avril 2020. Mais ce sont 06 dont l'identité exacte a été vérifiée pour l'instant », a annoncé Vincent Toh Bi Irié, le préfet d'Abidjan dans une note d'information. « Dans le cadre de la lutte contre le COVID-19, tous les restaurants, bars, maquis, buvettes, bistrots sont interdits de fonctionnement », a rappelé l'administrateur civil appelant les populations « à s'abstenir de boire du koutoukou ».



Accédez à l'information officielle du Gouvernement
de Côte d'Ivoire en un clic

www.gouv.ci



Pour toute information, prière contacter la Division Information et Relations publiques pour le Développement du CICG.
Contact : +225 57 54 03 60 - Email : info@cicg.gouv.ci - Site Web : www.gouv.ci.

© Cette revue de presse est produite par le Centre d'Information et de Communication Gouvernementale et mise à la disposition des structures ministérielles. Elle n'exprime pas l'opinion du CICG, et ne saurait aucunement engager le Gouvernement de Côte d'Ivoire. Les surtitres et les titres sont ceux des articles de presse à l'original. Prière d'en tenir compte si vous lisez, réimprimez, copiez, archivez ou renvoyez ledit document.